

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit:** DELTA PARQUET BRILLANT SSA

- **Code du produit:** 326327

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Vernis vitrificateur brillant polyuréthane monocomposant, en phase solvant, sans solvants aromatiques, intérieur et extérieur

- **Producteur/fournisseur:**

Producteur:

CD-Color GmbH & Co.KG  
 Wetterstraße 58  
 D-58313 Herdecke  
 ALLEMAGNE / GERMANY  
 Tél.: (0049) (0)2330/926-0 (Central)  
 Fax.: (0049) (0)2330/926-580 (Central)  
 Internet: www.cd-color.de  
 Mail: info@cd-color.de

XX

Fournisseur:

CD Peintures  
 9 avenue du Vert Galant  
 BP 37056 - ZI du Vert Galant  
 ST-Ouen l'Aumône  
 95052 Cergy Pontoise Cedex  
 FRANCE  
 Tél.: (01) 34 30 42 42  
 Fax.: (01) 34 30 42 40

- **Service chargé des renseignements:** Voir "Renseignements en cas d'urgence"

- **Renseignements en cas d'urgence:** INRS: (01) 45 42 59 59



### 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**

- **Description:**

Vernis incolore à base de résine alkyde, sans solvants aromatiques / préparation de liants, solvants, remplissages et additifs

- **Composants dangereux:**

CAS: 90622-58-5 EINECS: 292-460-6	Isoparaffinisches Kohlenwasserstoffgemisch Alkane, (C11-C15) -Iso-	 Xn; R 53-65-66	33,4%
CAS: 90622-57-4 EINECS: 292-459-0	Isoparaffinisches Kohlenwasserstoffgemisch Alkane, (C9-C12) -Iso-	 Xn; R 10-53-65-66	10,0%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	Dipropylglykolmethylether, Isomeregemisch		4,1%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16 (=> voir "Phrases R importantes!").

### 3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Inflammable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

<b>Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA</b>
---

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Le produit est peu polluant pour les eaux.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable. Phrases R (Indications particulières concernant les dangers => voir également chapitre 15 "Informations réglementaires"):

R 10 Inflammable.

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Indications complémentaires:** Contient sels de cobalt-II. Peut provoquer une réaction allergique.

<b>4 Premiers secours</b>
---------------------------

· **Remarques générales:**

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin. En cas d'inconscience pas d'administration par la bouche; demander d'urgence un médecin! Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance. Tenir les concernés calmement et chaudement. Consulter un médecin en cas de troubles. Avec une respiration irrégulière ou un arrêt d'haleine commencer une respiration artificielle.

En cas d'inconscience position latérale stable. Appeler immédiatement un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Ne pas rayer. Enlever immédiatement les vêtements sales et trempés. Laver immédiatement en profondeur à l'eau et au savon et bien rincer. Ne pas utiliser solvants ou dilutions! Appliquer crème de protection de la peau/onguent de protection de la peau. Consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec les yeux:**

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:** NE PAS faire vomir. Tenir la victime calmement et demander d'urgence un médecin!!!

· **Indications destinées au médecin:**

· **Les symptômes suivants peuvent apparaître:**

Après un contact prolongé ou répété et/ou dans les concentrations élevées:

Maux de tête.

Somnolence.

Vertiges.

Assourdissement.

Nausée.

Fatigue.

Peau sèche.

Réactions allergiques.

Effet d'irritation sur la peau et les yeux.

L'inhalation peut comporter un effet d'irritation des muqueuses.

=> Voir également chapitre 11 "Indications toxicologiques complémentaires"!

· **Risques**

Le produit peut, en cas de vomissement, entrer dans les poumons et causer des suffocations ou un oedème pulmonaire toxique. L'exposition prolongée ou répétée peut comporter une inflammation de la peau (dermatite) et des réactions allergiques.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

**Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA**

(suite de la page 2)

· **Traitement**

Traitement symptomatique.

Utiliser crème de protection pour la peau pour prévenir dermatite (inflammation de la peau).

\* **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

En cas de feu, des produits de combustion/produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO). L'inhalation de produits de combustion/produits de décomposition dangereux peut causer des dommages de santé sérieux.

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Décomposition, établissement de pression et éclater des récipients possible.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

\* **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **Les précautions individuelles:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Le produit et les restes ne doivent pas en aucun cas, être répandus dans des cours d'eau, dans le sol ou dans les égouts/les canalisations.

En cas de pénétration dans des cours d'eau, dans le sol ou dans les égouts/les canalisations, avertir les autorités compétentes.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, quartz, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· **Indications supplémentaires:**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

En cas de feu refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

\* **7 Manipulation et stockage**

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Éviter le développement de vapeurs de solvant inflammatoires et combustibles dans l'air et un franchissement des valeurs limites (voir chapitre 8 "Contrôle de l'exposition/protection individuelle"). N'utiliser le matériel qu'aux places, auxquelles la lumière ouverte, les feux et d'autres sources d'inflammation sont tenus à l'écart. Le matériel peut se charger électrostatiquement. Porter des vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Utiliser l'outil sûr. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à une bonne ventilation/aération au lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs, les aérosols et le brouillard. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Suivre des règlements de sécurité et de protection juridiques.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

**Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA**

(suite de la page 3)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Des installations électriques doivent être protégées contre l'explosion suivant les normes. Des sols doivent être prévus de conducteurs électriques. Garder dans les emballages originaux. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Ne pas vider des emballages avec la pression; pas d'emballage de pression. Ouvrir les emballages prudemment. Interdit de fumer. L'accès est interdit à des personnes non autorisées. Des emballages ouverts fermer à clé soigneusement et droit stocker. Veiller à une bonne ventilation.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Stocker séparé d'autres matières dangereuses.

Stocker séparé des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fumer dans le domaine de stockage.

Protéger contre le gel.

· **Classe de stockage:**

"3A" pour "Entzündliche flüssige Stoffe" (règlement allemand => "VCI-Konzept für die Zusammenlagerung von Chemikalien").

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Assurer une bonne aération. Cela peut être atteint par une aspiration locale ou l'air d'échappement en général.

Si cela ne suffit pas, pour tenir la concentration sous les valeurs limites, on doit porter un appareil de protection respiratoire approprié.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**34590-94-8 Dipropylenglykolemethylether, Isomerengemisch**

VME	308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Considérer des indications de sécurité et le mode d'emploi sur l'emballage.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs, les aérosols et le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA

(suite de la page 4)

### · Protection respiratoire:



Si la concentration se trouve au-dessus des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire agréé pour ce but doit être porté, p.ex. masque de protection avec de filtre d'haleine "A" conformément à DIN 3181 (couleur d'identification "brun").

Lors d'une application par projection, porter l'appareil de protection respiratoire toujours approprié et agréé!

Veiller à une bonne ventilation/aération au lieu de travail. Eviter la formation d'aérosols/de brouillard.

ATTENTION: Organiser le travail de telle sorte qu'un appareil de protection respiratoire ne doit pas être porté continuellement.

### · Protection des mains:



Porter des gants de protection imperméables résistant aux solvants, p.ex. gants de protection en butylcaoutchouc ou caoutchouc nitrile.

Un gant protecteur de produit chimiques est approprié (examiné selon EN 374). Le gant de protection devrait être examiné en tout cas quant à sa qualification (p.ex. stabilité mécanique, compatibilité de produit, antistatique). Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants de protection sur l'application, stockage, soins et sur l'échange des gants. Considérer la notice "Regeln für den Einsatz von Schutzhandschuhen" ("BG Chemie" => institution allemande).

Organiser le travail de telle sorte que des gants ne doivent pas être portés continuellement. La durée de portée des gants devrait être limitée à une couche de travail. Toutefois les gants de protection doivent être remplacés en cas d'usure ou de dégâts.

La protection de la peau préventive est recommandée (crème de protection de la peau). En cas de contact avec le produit, laver immédiatement la peau et appliquer de crème de protection de la peau. Laver en profondeur la peau en fin de travail et utiliser onguent de protection de la peau.

ATTENTION: Selon l'application, des exigences divergentes peuvent ressortir => que les données indiquées doivent être réexaminées selon le cas et assorties. Donc, les recommandations des fabricants des gants de protection doivent être prises en considération en plus.

· **Matériau des gants** => Voir point précédent "Protection des mains"!

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Porter lunettes de protection.

· **Protection du corps:** Porter vêtement de protection antistatique, imperméable et résistant aux solvants.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · Indications générales.

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Faible, caractéristique

### · Changement d'état

**Point d'ébullition:** > 100°C

· **Point d'inflammation:** ≥ 21°C mais ≤ 55°C

(suite page 6)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

**Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA**

(suite de la page 5)

· <b>Température d'inflammation:</b>	> 200°C
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former (=> voir "Limites d'explosion"!).
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
<b>Supérieure:</b>	7,0 Vol %
· <b>Pression de vapeur:</b>	à 20°C      3 hPa à 50°C ≤ 110 kPa
· <b>Densité à 20°C:</b>	ca. 0,90 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas miscible.
· <b>valeur du pH:</b>	Pas applicable pour des préparations en phase solvant.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Auslaufzeit à 20°C:</b>	> 60 s (ISO 2431/6mm)
· <b>Test de séparation des solvants:</b>	< 3 %
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	ca. 48,0 %
· <b>Teneur en substances solides:</b>	ca. 52,0 %

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Substances à éviter:** Stocker séparé d'autres matières dangereuses.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de feu, des produits de combustion/produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO) (=> voir également chapitre 5 "Mesures de lutte contre l'incendie"!).

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**90622-57-4 Isoparaffinisches Kohlenwasserstoffgemisch  
Alkane, (C9-C12) -Iso-**

Oral	LD50	> 10000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	13,2 mg/l (rat)

**34590-94-8 Dipropylenglykolemethylether, Isomeregemisch**

Oral	LD50	5135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9500 mg/kg (rat)

- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**  
Pas de données/informations sur la préparation disponible.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Voir "Indications toxicologiques complémentaires"!
- **des yeux:** Voir "Indications toxicologiques complémentaires"!

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

**Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA**

(suite de la page 6)

· **Sensibilisation:** Contient sels de cobalt-II. Peut provoquer une réaction allergique.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

L'inhalation des parts au-dessus de la valeur limite (voir chapitre 8 "Contrôle de l'exposition/protection individuelle") peut résulter en dommages de santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, dommages de foie et de rein et du système nerveux central. Signes et symptômes: maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, inconscience. Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (inflammation de la peau => dermatite) et des réactions allergiques. Le produit peut arriver par la peau dans le corps. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Dans de tels cas, consulter un médecin.

ATTENTION: L'ABUS DU PRODUIT PEUT NUIRE À LA SANTÉ!!!

### 12 Informations écologiques

· **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):**

· **Autres indications:** Pas de données/informations sur la préparation disponible.

· **Effets écotoxiques:**

· **Toxicité aquatique:** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Autres indications:**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les eaux. Eviter de rejeter dans le sous-sol/le sol. Le produit est peu polluant pour les eaux.

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux (règlement allemand): WGK 1 - peu polluant (conformément à l'annexe 4 numéro 3 de la VwVwS du 17.05.1999).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

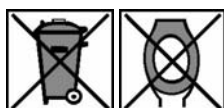
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

ATTENTION: L'ABUS DU PRODUIT PEUT NUIRE À L'ENVIRONNEMENT!!!

### 13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas vider dans le évier. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Apporter les récipients/les emballages avec restes à la collecte des déchets toxiques ou au dépôt pour déchets dangereux.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

<b>Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA</b>
---

(suite de la page 7)

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

Lors de l'utilisation des récipients avec une capacité de tout au plus 450 litres, le transport n'est pas soumis aux dispositions de l'ADR. On recommande cependant de noter alors dans les documents d'expédition:

> TRANSPORT APRÈS SOUS-SECTION 2.2.3.1.5 ADR <

-----

Lors de l'utilisation des récipients avec une capacité, plus de 450 litres, le marquage de transport d'ADR est:

Classe ADR: 3  
 Code de classification: F1  
 Indice Kemler: 30  
 No ONU: UN 1263  
 Groupe d'emballage: III  
 Etiquette de danger: 3  
 Désignation du produit: UN 1263 PEINTURES,  
 consigne particulière 640E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:**

Lors de l'utilisation des récipients avec une capacité de tout au plus 30 litres, le transport n'est pas soumis aux dispositions du IMDG.

-----

Lors de l'utilisation des récipients avec une capacité, plus de 30 litres, le marquage de transport du IMDG est:

Classe IMDG: 3  
 No ONU: UN 1263  
 Label: 3  
 Groupe d'emballage: III  
 No EMS: F-E, S-E  
 Désignation technique exacte: PAINT

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:**
- **No ID ONU:**

3  
 UN 1263

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

**Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA**

(suite de la page 8)

· <b>Label</b>	3
· <b>Groupe d'emballage:</b>	III
· <b>Désignation technique exacte:</b>	PAINT

### \* 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:** Inflammable.
- **Phrases R:**  
10 Inflammable.  
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Phrases S:**  
2 Conserver hors de portée des enfants.  
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- **Identification particulière de certaines préparations:**  
Contient sels de cobalt-II. Peut provoquer une réaction allergique.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir §22 de la loi allemande "Jugendarbeitsschutzgesetz" (JArbSchG).  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent. Voir §§4 et 5 du règlement allemand "Mutterschutzrichtlinienverordnung" (MuSchRiV) et §§3 et 4 de la loi allemande "Mutterschutzgesetz" (MuSchG).
- **Règlement en cas d'incident:**  
Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés => règlement allemand "Störfallverordnung" (StFV).
- **Classe de pollution des eaux:**  
Catégorie de pollution des eaux (règlement allemand): WGK 1 - peu polluant (conformément à l'annexe 4 numéro 3 de la VwVwS du 17.05.1999).
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Le produit ne peut pas arriver dans les mains de personnes non autorisés. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. ATTENTION: L'ABUS DU PRODUIT PEUT NUIRE À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT!!!  
  
Des notices pour différents chapitres/secteurs comme p. ex. "Regeln für den Einsatz von Schutzhandschuhen" peuvent être demandées avec le "BG Chemie" (institution allemande).  
-----  
Indications concernant la directive DECO-PAINT et/ou la directive VOC (=> limitation des émissions de relations organiques volatiles):  
  
Catégorie de produit: "e"  
Valeur limite VOC 2007 pour catégorie de produit "e": 500 g/l VOC.  
Part de VOC: ce produit contient max. 500 g/l VOC.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2007

revue le : 30.05.2007

**Nom du produit: DELTA PARQUET BRILLANT SSA**

(suite de la page 9)

### 16 Autres informations

GISDCODE (le code du produit) correspond à GISBAU (règlement allemand): M-KH 02

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Aucune garantie n'est donnée pour fiabilité et la plénitude.

Il ne faut pas utiliser le produit pour d'autres applications qu'indiqués sur la fiche technique. L'utilisateur est responsable pour l'observation des règlements légaux.

Toutes les fiches de données de sécurité précédentes ne sont plus valables.

Pour de plus amples informations consulter les fiches techniques.

· **Phrases R importantes:**

10 Inflammable.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Remarques pour formation.**

Cette fiche de données de sécurité a été révisée et modifiée dans les chapitres marqués sur la base des plus nouvelles modifications des nationaux et des législations de la CE, ainsi que nouvelles indications d'entreprise.

· **Service établissant la fiche technique:** Service Sécurité Sanitaire

· **Contact:** Voir chapitre 1 "Renseignements en cas d'urgence"

· **Sources.**

- "Directive de fiche de données de sécurité" selon 91/155/CEE

- "Directive de préparation de la CE" selon 1999/45/CEE

- "Réglementation sur les produits dangereux" => règlement allemand "Gefahrstoffverordnung" (GefStoffV)

- TRGS 220 => règlement allemand "Technische Regeln für Gefahrstoffe"

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Cette fiche de données de sécurité remplace la version du 02.04.2002!!!

F